

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11)

Numéro de publication:

0 257 047
B1

(12)

FASCICULE DE BREVET EUROPÉEN

(45)

Date de publication du fascicule du brevet:
13.09.89

(51)

Int. Cl.4: **A 44 C 5/20, G 04 B 37/22**

(21)

Numéro de dépôt: **87901012.2**

(22)

Date de dépôt: **12.02.87**

(86)

Numéro de dépôt international:
PCT/CH 87/00019

(87)

Numéro de publication internationale:
WO 87/04907 (27.08.87 Gazette 87/19)

(54)

BRACELET, NOTAMMENT POUR BOITE DE MONTRE.

(30)

Priorité: **18.02.86 CH 645/86**

(43)

Date de publication de la demande:
02.03.88 Bulletin 88/9

(45)

Mention de la délivrance du brevet:
13.09.89 Bulletin 89/37

(84)

Etats contractants désignés:
AT BE DE FR GB IT LU NL SE

(56)

Documents cités:
CH-A-271 713
CH-B-403 369
FR-A-2 308 326
GB-A-396 132
US-A-4 178 751

(73)

Titulaire: **C & KN HOBBY DESIGN S.A., Via dei Faggi, CH- 6912 Pazzallo (CH)**

(72)

Inventeur: **CROCCO, Carlo, Via Montalbano, 22, CH- 6900 Lugano (CH)**

(74)

Mandataire: **Finck, Dieter, Patentanwälte v. Fünér, Ebbinghaus, Finck Mariahilfplatz 2 & 3, D-8000 München 90 (DE)**

EP 0 257 047 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

La présente invention concerne un bracelet, notamment pour boîte de montre. Elle concerne plus particulièrement un bracelet réalisé en matière synthétique injectée.

De tels bracelets sont bien connus (CH-A-271 713. Ils sont formés de deux lanières partant de la boîte et, dans les réalisations existantes, la liaison entre les lanières est obtenue à l'aide d'une boucle fixée à l'extrémité d'une des lanières pour recevoir l'extrémité de l'autre lanière.

Or la boucle est une pièce qui doit être fabriquée séparément, puis montée sur le bracelet. Ceci a pour conséquence d'augmenter le prix de revient d'un type de bracelet destiné principalement à des produits bon marché. D'autre part, avec les boucles où la lanière est retenue par pincement, souvent utilisées avec ce genre de produits, il y a un risque d'ouverture accidentelle du bracelet, entraînant la perte de la montre.

La présente invention se propose de pallier ces inconvénients en réalisant un bracelet très bon marché et présentant une grande sécurité au porté.

Dans ce but, le bracelet selon l'invention, notamment pour boîte, comprenant une première et une seconde lanière, une extrémité de chaque lanière étant solidaire de la boîte de montre, est particulièrement remarquable en ce que la première lanière comporte des ouvertures se succédant dans le sens de la longueur du bracelet, en ce que la seconde lanière est prolongée, du côté de l'autre extrémité, par un ruban destiné à passer par une des ouvertures pour former avec les deux lanières et la boîte une boucle fermée, et en ce que des moyens de fixation permettent de rendre solidaire l'extrémité libre du ruban d'un point de l'ensemble formé par la seconde lanière et le ruban.

D'autres caractéristiques et avantages de la présente invention ressortiront de la description qui va suivre, faite en regard du dessin annexé et donnant, à titre d'exemple explicatif mais nullement limitatif, une forme avantageuse de réalisation d'un bracelet. Sur ce dessin, où les mêmes références se rapportent à des éléments analogues :

- la fig. 1 est une vue en plan d'une boîte de montre, contenant un mouvement avec les organes indicateurs, pourvue d'un bracelet selon l'invention, le bracelet étant déployé; et

- la fig. 2 montre dans une vue de profil la boîte de montre et le bracelet représentés sur la fig. précédente, le bracelet formant une boucle.

Les figures du dessin représentent une boîte 1, par exemple de montre, et un bracelet selon l'invention attaché à cette boîte. Dans la boîte 1 est disposé un mouvement, mécanique et électronique non représenté, qui entraîne des aiguilles 2 devant un cadran 3. Le bracelet est formé d'une première lanière 4 et d'une seconde lanière 5, une extrémité de chaque lanière étant

solidaire de la boîte 1.

Dans une forme d'exécution préférée, le bracelet est réalisé en matière synthétique injectée d'une seule pièce avec la boîte. Bien entendu, l'invention s'applique également à un bracelet en matière synthétique, ou en tout autre matériau, qui serait fixé à la boîte par des moyens conventionnels utilisant, par exemple, une barrette pénétrant dans des cornes de la boîte.

La première lanière 4 comporte une série d'ouvertures rectangulaires 6 toutes identiques. Ces ouvertures sont disposées les unes à la suite des autres selon la direction longitudinale du bracelet, les grands côtés de ces ouvertures étant orientés perpendiculairement à cette direction.

L'extrémité libre de la seconde lanière 5 est prolongée par un ruban souple 7. Ce ruban forme, de préférence, avec la lanière une seule et même pièce en matière synthétique. D'autres exécutions sont bien entendu possibles. Ainsi le ruban pourrait être un élément séparé, rapporté sur la lanière, par exemple par collage. Il pourrait aussi être réalisé en un matériau autre que la matière synthétique, ce matériau étant le même ou différent de celui de la lanière.

Le ruban 7 a une épaisseur sensiblement égale à celle de la lanière 5 et une section rectangulaire ayant des dimensions lui permettant d'être introduit dans l'une des ouvertures 6 de la lanière 4. La lanière 5 peut avantageusement comporter aussi des ouvertures 8, identiques aux ouvertures 6 et disposées de la même manière. Les ouvertures 8, en conférant aux deux lanières le même aspect, n'ont qu'un but décoratif.

Des moyens de fixation, par exemple un bouton-pression formé de deux parties, permettent, en outre, de lier l'extrémité libre du ruban 7 à un point de l'ensemble formé par le ruban et la lanière 5. A cet effet, une des parties du bouton-poussoir, référencée 9, présentant une ouverture centrale 10, est disposée à l'extrémité libre du ruban, alors que l'autre partie, référencée 11, pourvue d'un ergot 12, est placée sur le ruban au voisinage de sa jonction avec la lanière 5.

La lanière 4, la boîte 1, la lanière 5 et le ruban 7 permettent de former une boucle fermée 13, destinée à être passée autour du poignet du porteur de la montre, en introduisant l'extrémité libre du ruban 7 dans une des ouvertures 6 de la lanière 4. Le passage du ruban par l'ouverture, malgré le volume de la partie 9, est rendu possible en déformant légèrement la lanière 4 afin d'agrandir l'ouverture 6. La partie 9 constitue alors un arrêt de sécurité pour le ruban 7 lorsque le bouton-pression n'est pas fermé. La boucle 13 présente, dans ce cas, une longueur maximale qui permet de placer aisément la montre sur le bras.

La montre une fois en place, il suffit de fermer le bouton-pression en appliquant à force la partie 9 sur la partie 11. Ceci a pour effet de diminuer la longueur de la boucle 13 et d'ajuster le bracelet aux dimensions du poignet. Si ce n'est pas le cas, un ajustement meilleur pourra être obtenu en

faisant passer le ruban 7 par une autre ouverture 6 de la lanière 4.

Il est bien entendu que le bracelet qui vient d'être décrit peut subir encore d'autres modifications et se présenter sous d'autres variantes évidentes à l'homme de l'art, sans sortir du cadre de la présente invention.

Revendications

1. Bracelet, notamment pour boîte de montre (1), comprenant une première (4) et une seconde (5) lanière, une extrémité de chaque lanière étant solidaire de ladite boîte, caractérisé en ce que la première lanière (4) comporte des ouvertures (6) se succédant dans le sens de la longueur du bracelet, en ce que la seconde lanière (5) est prolongée, du côté de l'autre extrémité, par un ruban (7) destiné à passer par une des ouvertures (6) pour former avec les deux lanières et la boîte une boucle fermée (13), et en ce que des moyens de fixation (9, 11) permettent de rendre solidaire l'extrémité libre du ruban d'un point de l'ensemble formé par la seconde lanière et le ruban.

2. Bracelet selon la revendication 1, caractérisé en ce que lesdits moyens (9, 11) comprennent un bouton-pression formé de deux parties, une partie (9) étant fixée à l'extrémité libre du ruban (7) et l'autre partie (11) sur le ruban au voisinage de sa jonction avec la seconde lanière (5).

3. Bracelet selon les revendications 1 ou 2, caractérisé en ce que la seconde lanière (5) comporte des ouvertures (8) se succédant dans le sens de la longueur du bracelet pour lui donner le même aspect que la première lanière (4).

4. Bracelet selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il est réalisé en matière synthétique injectée.

5. Bracelet selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il est réalisé en matière synthétique injectée d'une seule pièce avec ladite boîte (1).

Claims

1. Bracelet, particularly for a watch case (1) and comprising a first strap member 4 and a second strap member (5), one end of each strap member being rigid with the said case, characterised in that the first strap member (4) comprises apertures (6) disposed in a succession in the direction of the length of the bracelet, and in that the second strap member (5) is extended, on the same side as the other end, by a ribbon (7) intended to pass through one of the apertures (6) to form a closed loop (13) together with the two strap members and the case, and in that fixing means (9, 11) make it possible to attach the free end of the ribbon to a location on the assembly constituted by the second strap member and the ribbon.

2. Bracelet according to Claim 1, characterised in that the said means (9, 11) comprise a press-stud consisting of two parts, one part (9) being attached to the free end of the ribbon (7) while the other part (11) is attached to the ribbon in the vicinity of its junction with the second strip member (5).

3. Bracelet according to Claims 1 or 2, characterised in that the second strap member (5) comprises apertures (8) disposed in a succession in the longitudinal direction of the bracelet in order to give it the same appearance as the first strap member (4).

4. Bracelet according to one of the preceding Claims, characterised in that it is made from an injection moulded synthetic plastics material.

5. Bracelet according to one of the preceding Claims, characterised in that it is produced from a synthetic plastics material injection moulded in one single piece together with the said casing (1).

Patentansprüche

1. Armband, insbesondere für ein Uhrengehäuse (1), mit einem ersten (4) und mit einem zweiten (5) Riemen, wobei ein Ende jedes Riemens mit dem Gehäuse fest verbunden ist, dadurch gekennzeichnet, daß der erste Riemen (4) in Längsrichtung des Armbandes aufeinander folgende Öffnungen (6) aufweist, daß der zweite Riemen (5) auf der Seite des anderen Endes durch ein Band (7) verlängert ist, das dazu bestimmt ist, durch eine der Öffnungen (6) hindurchzugehen, um mit den zwei Riemen und dem Gehäuse eine geschlossene Schleife (13) zu bilden, und daß es eine Befestigungseinrichtung (9, 11) ermöglicht, das freie Ende des Bandes an einer Stelle der durch den zweiten Riemen und das Band gebildeten Anordnung zu befestigen.

2. Armband nach Anspruch 1 dadurch gekennzeichnet, daß die Einrichtung (9, 11) einen von zwei Teilen gebildeten Druckknopf aufweist, wobei ein Teil (9) an dem freien Ende des Bandes (7) und der andere Teil (11) auf dem Band in der Nähe seiner Verbindung mit dem zweiten Riemen (5) befestigt ist.

3. Armband nach Anspruch 1 oder 2, dadurch gekennzeichnet, daß der zweite Riemen (5) in Längsrichtung des Armbandes aufeinander folgende Öffnungen (8) aufweist, um ihm dasselbe Aussehen zu geben wie dem ersten Riemen (4).

4. Armband nach einem der vorhergehenden Ansprüche, dadurch gekennzeichnet, daß es aus gespritztem Kunststoff hergestellt ist.

5. Armband nach einem der vorhergehenden Ansprüche, dadurch gekennzeichnet, daß es mit dem Gehäuse (1) in einem Stück aus gespritztem Kunststoff hergestellt ist.

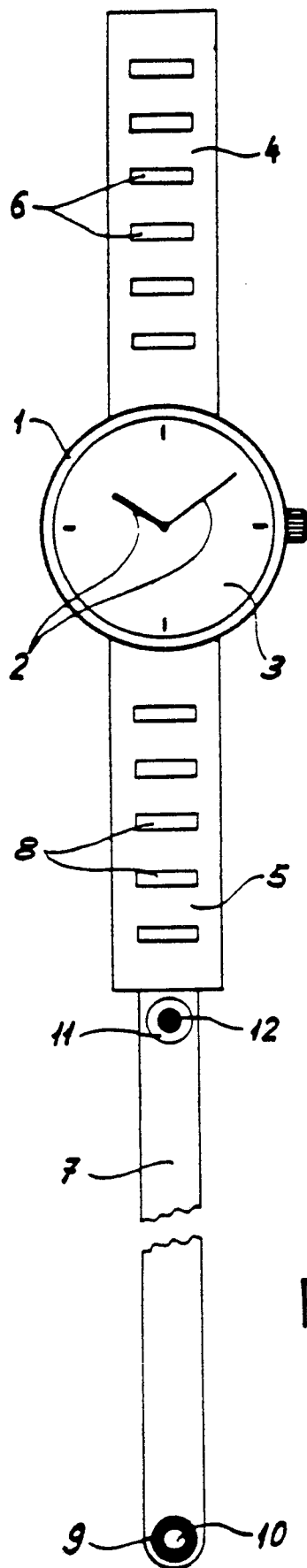


FIG. 1

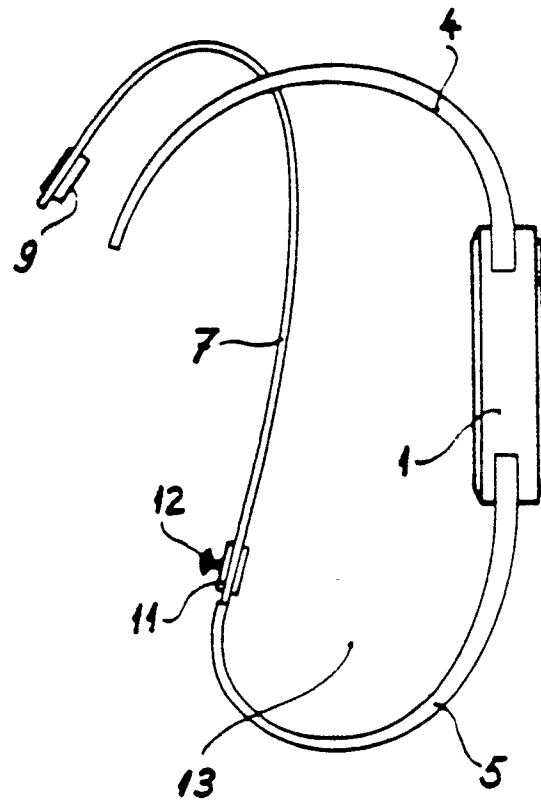


FIG. 2